

DISPOSITIF RELATIF A LA PREVENTION ET A LA GESTION DES CONFLITS D'INTERETS

En application de l'article L 533-10-II (3) du Code Monétaire et Financier, les prestataires de services d'investissement prennent toutes les mesures raisonnables pour empêcher les conflits d'intérêts de porter atteinte aux intérêts de leurs clients.

DEFINITION :

Un conflit d'intérêts est une situation qui est préjudiciable aux intérêts d'un client et qui peut survenir au cours de la prestation de services d'investissement, notamment lorsque la Banque :

- peut obtenir un bénéfice financier ou éviter une perte financière au détriment du client.
- a un intérêt dans le résultat de la prestation d'un service au client ou d'une opération effectuée en son nom qui diverge de l'intérêt du client.
- a des incitations financières ou de toute autre nature qui favorisent les intérêts d'un autre client ou d'un groupe de clients en contradiction avec les intérêts du client en question.
- exerce la même activité ou le même commerce que le client.
- reçoit ou va recevoir d'une personne autre que le client une incitation pour la prestation d'un service sous forme d'argent, de biens ou de services, autre que la commission ou la rétribution habituelle pour ce service.

Au regard des risques potentiels de conflits d'intérêts, Oney a formalisé une politique de gestion des conflits d'intérêts, s'est engagée dans sa mise en œuvre et la maintient opérationnelle. Des procédures internes visent à prévenir, identifier et corriger les situations de conflits d'intérêts.

LE DISPOSITIF COMPREND :

- un code de déontologie applicable à l'ensemble des collaborateurs
- un plan de formation contribuant à la prévention des conflits d'intérêts
- un régime spécifique aux transactions personnelles
- un plan de contrôles internes
- un dispositif d'alerte accessible par tout collaborateur en cas d'identification d'un conflit d'intérêt

Oney vise les conflits d'intérêts

- entre Oney (y compris les personnes placées sous son autorité) et les intérêts des clients.
- entre les clients eux-mêmes

REVUE DU DISPOSITIF DE PREVENTION ET DE GESTION DES CONFLITS D'INTERETS

Le dispositif fait l'objet d'une revue régulière. Oney Bank tenant à s'assurer que le dispositif demeure opérationnel.